



**FACULTÉ DES SCIENCES  
MONTPELLIER**

---

**CONSEIL**  
**SEANCE DU 13 AVRIL - N° 286 -**

---



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 6 juin 2018

**MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES**

**Collège A - S1 : PROFESSEURS DES UNIVERSITES**

Ahmed-Adam **ALI**  
Rachel **CERDAN**  
Benoîte **DESAPORTA**  
Gilles **DESPAUX**  
Agnès **FICHARD-CARROLL**  
Jean-Sébastien **FILHOL**  
Marie **FORET**  
Pascale **GALL-BORRUT**  
Jean-Michel **MARIN**  
Philippe **MÜNCH**

Présent(e)	Représenté(e) par
x	
x	
x	
x	
x	
x	
x	
	Ahmed-Adam ALI
x	

**Collège B - S3: AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

Richard **ARINERO**  
Emilien **AZEMA**  
Anne-Muriel **CHIFFOLLEAU**  
Christine **LEREDDE**  
Vanessa **LLERAS**  
Alban **MANCHERON**  
Fleurice **PARAT**  
Marc **ROLLAND**  
Béatrice **ROY**  
Constantin **VERNICOS**

x	
x	
x	
x	
x	
x	
	Anne-Muriel CHIFFOLLEAU
x	
x	
x	

**Collège C: USAGERS**

	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane <b>BASSO</b>	X	
Nolwenn <b>BAUTIER</b> (suppléant)		
Maxime <b>BOUDET</b>	X	
Teddy <b>BAYLET</b> (suppléant)	X	
Alban <b>DURAND</b>	X	
David <b>ABEZA</b> (suppléant)	X	
Noémie <b>FRERE</b>	X	
Aude <b>BRETAGNOLLE</b> (suppléant)	X	
Coraline <b>MONTARIOL</b>	X	
Adèle <b>BARROIL</b> (suppléant)		
Axelle <b>SCHMITT</b>	X	
Déborah <b>GARCIA</b> (suppléant)		
Alexandre <b>SERP</b>	X	
Thomas <b>BESSEDE</b> (suppléant)	X	
Renaud <b>SOROT</b>	X	
Guilhem <b>FOUILHE</b> (suppléant)	X	

**Collège D : Personnels IATOSS**

Georges <b>BOUBY</b>	X	
Dalila <b>HAMMAR</b>	X	
Nabil <b>KOUADRI</b>		Dalila HAMMAR
Nicolas <b>MOUREAU</b>	X	

**Personnalités extérieures**

Christelle **JOURNET**  
(Conseil Économique et Social)

Françoise **BONS**  
(Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE**  
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Chantal **MARION**  
(Montpellier Agglomération)

Eric **JALLAS**  
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
x	

**Personnalités extérieures à titre personnel**

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

x	
x	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

**Membres en exercice : 40**  
**En début de séance, 35 membres présents ou représentés**

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :  
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

**Invités permanents présents :**

**- Vice-présidente déléguée à la responsabilité sociale de l'Université**  
Agnès FICHARD-CARROLL

**- Directeur (trice)s adjoint(e)s**  
Thierry BRETAGNON  
Geneviève DEGOLS  
Frédéric LEMOIGNO  
Valérie ROLLAND

**- Directeurs Département d'enseignement**  
Ahmed-Adam ALI (BE)  
Gilles DESPAUX (EEA)  
Christophe DONY (Informatique)  
Jean-Sébastien FILHOL (Chimie)  
Hervé JOURDE (DESTEEM)  
Jorge RAMIREZ-ALFONSIN (Mathématiques)

**- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie**  
Thierry BRETAGNON (CMI-Figure)

**- Chefs de service**  
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)  
Béatrice GOUJON (Responsable administrative adjointe)  
Béatrice BOYER (Communication)

**- Chargés de mission**  
Ahmed-Adam ALI (Relations Internationales)  
Jérôme CASTELLON (Évaluation des enseignements)  
Pascale GALL-BORRUT (Conventions et partenariat)  
Marc ROLLAND (TICE)

**- Secrétaire de séance**  
Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)

Le **vendredi 13 avril 2018**, à 9 heures 45, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 5 avril 2018, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7 du campus Triolet.

Avant de débiter la séance, **M. HOFFMANN** souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

**M. HOFFMANN** procède au rappel de l'ordre du jour :

1. *Introduction,*
2. *Présentation des membres du Conseil,*
3. *Point sur les dossiers en cours,*
4. *Points divers.*

**M. HOFFMANN** constate qu'une motion nommée « *Motion à voter au Conseil de l'UFR des sciences de l'Université de Montpellier* » a été délivrée par l'intersyndicale FSU, Solidaires, CGT, FO de l'Université de Montpellier.

**M. HOFFMANN** lit ce document : « *Le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier souhaite accueillir l'ensemble des bacheliers qui veulent s'y inscrire. A cet effet, il refuse de classer les étudiants ayant indiqué sur Parcoursup leur souhait de s'y inscrire. De surcroît, il exige de l'Université de Montpellier, du Rectorat et du Ministère les moyens humains en enseignants-chercheurs et personnels Biatss et en locaux, pour accomplir ses missions de service public. Il est inadmissible que celles-ci soient mises à mal depuis que les enseignants-chercheurs sont devenus une variable d'ajustement budgétaire.* »

**M. HOFFMANN** propose aux personnes porteuses de cette motion de se présenter et de s'exprimer.

**M. VERNICOS**, Maître de conférences au sein du Département d'enseignement de Mathématiques, élu sur la liste « *Unitaire et Solidaires* », explique que le texte est issu du comité de mobilisation des étudiants de l'Université de Montpellier comprenant des étudiants de l'Etablissement et de l'Université Paul Valéry. Celui-ci est opposé à la sélection réalisée par Parcoursup.

**M. VERNICOS** prend l'exemple de l'Université de Poitiers et d'autres universités qui ne feront pas de sélection. Celle-ci n'est pas une obligation, il est possible de mettre tout le monde au même niveau. Le logiciel le permet, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation l'a confirmé.

**M. VERNICOS** ajoute que le comité demande à ce que tous les étudiants désireux de s'inscrire à l'Université soient accueillis. Il appelle à ne pas procéder à la sélection.

**M. VERNICOS** suggère que le Conseil vote la motion.

**M. BOUBY**, Adjoint technique de recherche et de formation au sein du Département d'enseignement Chimie, élu sur la liste « *Sud Education - CGT* » approuve la demande de **M. VERNICOS**.

**M. BOUBY** demande que cette motion soit votée en Conseil d'UFR Sciences pour voir ce que les conseillers pensent de Parcoursup et de cette réforme qui va détruire l'Université.

**M. BOUBY** espère que l'assemblée est informée sur l'application Parcoursup et de ce qui est en jeu de manière globale.

**M. BOUBY** ajoute que « *Sud Education - CGT* » demande le vote de cette motion mais aussi et surtout que soient demandés au Ministère des postes supplémentaires d'enseignants-chercheurs et de personnels techniques et administratifs ainsi que des moyens financiers pour accueillir tous les étudiants faisant le choix de s'inscrire à l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** souligne que ces doléances sont celles des organisations syndicales depuis de nombreuses années et regrette que la Faculté des Sciences n'ait jamais été actrice de ces demandes.

**M. BOUBY** constate que depuis la fusion de l'ex UM1 et de l'ex UM2, l'UFR Sciences est défavorisée par rapport aux autres composantes de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** rappelle que depuis la fusion, la composante sollicite une remise à plat du nombre d'enseignants et des heures réalisées par ces derniers en Médecine, Pharmacie, Droit pour avoir un lissage par rapport au taux d'encadrement des étudiants. Pour cela, il faut un Conseil de la Faculté des Sciences fort, capable de faire pression sur l'équipe de Direction de l'Université de Montpellier. Cela permettrait de disposer de moyens au moins équivalents à ceux des autres UFR.

**M. BOUBY** défendra cette position tant qu'il sera membre de ce Conseil.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** est Maître de conférences à la Faculté des Sciences et élu sur la liste « *Alter FdS* ».

**M. MANCHERON** est plutôt favorable à cette motion et demande à ce que cette demande en moyens soit chiffrée. Il est important de noter précisément ce dont nous aurions besoin pour accueillir convenablement tous les étudiants.

**M. VERNICOS** rappelle que la Direction de la Faculté des Sciences a fait remonter des chiffres au niveau du Rectorat et propose de les ajouter à la motion.

**M. ROLLAND**, Maître de conférences à la Faculté des Sciences, est favorable à cette motion : c'est revenir à ce qu'il se passait les années précédentes.

**M. ROLLAND** indique que les années précédentes, tout le monde était accueilli. Les TD se faisaient à 60 étudiants. C'est très bien de vouloir accueillir tout le monde mais encore faut-il penser aux conditions. Un chiffre est impératif.

**Mme LEREDDE**, Maître de conférences au Département d'enseignement DESTTEEM, participe aux Conseils d'Administration et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Lors de la dernière séance, le Vice-Président a informé l'assemblée du retour plutôt négatif du Rectorat car la capacité d'accueil n'avait pas été remontée.

**Mme LEREDDE** ajoute que celle-ci n'était pas un critère présenté au départ. L'Université avait jusqu'à fin mars pour relayer une nouvelle capacité d'accueil, sachant que s'il n'y avait pas changement, il ne serait pas possible de demander de besoins supplémentaires.

**Mme LEREDDE** constate que la demande en termes de besoins était conditionnée.

**Mme LEREDDE** s'interroge : « *Qu'est-ce que la Faculté a fait fin mars ?* ».

**M. HOFFMANN** répondra après l'intervention de **M. BOUBY**.

Concernant les moyens demandés, **M. BOUBY** note que la Direction de la Faculté des Sciences a réalisé un gros travail. Après avoir constaté que la composante était en déficit, elle a demandé à l'ensemble des Départements d'enseignement de diminuer les heures de cours afin d'enlever les heures complémentaires.

**M. BOUBY** observe la présence du Directeur du Département Chimie et explique que lors du bureau du Département, il a été horrifié de voir inscrit à l'ordre du jour le passage à 1200 heures d'enseignements.

**M. BOUBY** souligne que la loi stipule que l'on ne peut descendre au-dessous de 1500 heures. Or, des Directeurs de Département devancent ce qu'il se passe actuellement au sein de certaines commissions à l'échelle nationale : ils sollicitent une diminution du nombre d'heures à 1200 ainsi qu'une augmentation des frais d'inscription.

**M. BOUBY** précise qu'il est demandé à ce que les frais d'inscription ne soient plus cadrés sur le plan national mais, local.

**M. BOUBY** constate que pour Parcoursup et la loi ORE, la Faculté a remonté les chiffres des capacités d'accueil avant même que la loi ne soit votée.

**M. BOUBY** rappelle que cela est totalement illégal.

**M. BOUBY** note qu'en plus de cela, l'UFR discute désormais sur la diminution d'heures d'enseignement à 1200 alors que la loi impose 1500 heures.

**M. FILHOL** précise que la totalité des heures a été réduite de 1200 heures.

**M. BOUBY** n'a pas compris cela et regrette son absence lors de ce bureau : il était en enseignement.

**M. BOUBY** constate qu'il y a, pour le Département d'enseignement Chimie, la suppression de certains TP de L1. Cela témoigne de la diminution de la qualité des enseignements, dans le contexte de la nouvelle loi ORE. Il convient de rappeler également que la Faculté des Sciences est en déficit.

Pour **M. BOUBY**, la Faculté des Sciences est la plus grande composante de l'Université de Montpellier. Il faut une Direction forte allant de l'avant, pour faire face à la Présidence et leur demander de mettre en adéquation les moyens humains et financiers au regard des besoins de la Faculté des Sciences.

**M. BOUBY** est opposé à la mise en concurrence entre les différentes composantes de l'Université. Toutefois, quand d'autres structures s'arrangent pour diminuer les moyens alloués à la Faculté des Sciences, ce n'est pas normal.

C'est la raison pour laquelle **M. BOUBY** a présenté cette motion. Le Conseil doit réfléchir et demander à l'Université de Montpellier ainsi qu'au Ministère d'allouer les moyens nécessaires pour accueillir tous les étudiants. Ce n'est pas la faute de la composante si le baccalauréat a été dévalué et que les étudiants arrivant à l'UFR Sciences ont de ce fait un niveau ne correspondant pas à celui attendu pour des enseignements universitaires.

**M. BOUBY** se bat depuis de nombreuses années pour mettre en place un parcours qui permettrait de mettre à niveau les étudiants. L'Université l'a instauré il y a un ou deux ans, à présent le Ministère demande de le faire pour tout le monde.

**M. BOUBY** est conscient du niveau des étudiants : il est impératif de mettre en œuvre des formations pour les mettre à niveau. Pour cela, il faut des moyens !

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. ALI**.

**M. ALI**, Professeur des Universités et Directeur du Département d'enseignement BE, élu sur la liste « *Une Faculté des Sciences ambitieuse et attractive* », rappelle que le Conseil a déjà longuement débattu sur les capacités d'accueil. Personnellement, il avait réfléchi à une proposition.

**M. ALI** relève que l'accueil des étudiants pose des problèmes dans certaines filières - ce qui entraîne des points de friction -. Toutefois, cela n'est pas le cas dans d'autres disciplines.

Pour **M. ALI**, l'Université est un lieu où l'on doit être capable d'accueillir les étudiants dans des conditions acceptables du fait des missions de formation et d'insertion professionnelle qui lui incombent. In fine, ces derniers vont se retrouver sur le marché du travail.

**M. ALI** a interpellé la Direction sur le fait que la Faculté affiche ses capacités d'accueil. Toutefois, a-t-elle discuté avec le Rectorat ? A-t-elle établi le lien pour présenter cette problématique auprès de ce dernier ?

**M. ALI** indique que la Direction a répondu qu'elle ne rencontrerait pas le Rectorat pour le moment...

Pour **M. ALI**, la Faculté des Sciences ne va pas dans la bonne direction. Il est toujours possible de discuter mais cela aurait dû être fait en amont pour être en mesure de travailler sur les moyens et de remonter les besoins auprès du Rectorat. Cela aurait permis de gagner du temps et d'anticiper les discussions en la matière.

**M. ALI** constate que la plateforme Parcoursup est active : des deadlines arrivent, il convient de réfléchir à une mise en place mais l'on se fait rattraper par la patrouille !

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. FILHOL**.

**M. FILHOL**, Professeur et Directeur du Département d'enseignement Chimie, revient sur les propos de **M. BOUBY**. Il informe que le Département de Chimie a fait le choix de réduire au total ses enseignements de 1200 heures suite à une demande de la Direction de la Faculté des Sciences se retrouvant en difficultés financières. Cela contraint très certainement les capacités d'accueil et la mise en place d'innovations pédagogiques.

**M. FILHOL** pense que ces difficultés seront très certainement abordées lors de prochains Conseils.

**M. FILHOL** regrette que les moyens n'aient pas été mis à niveau par rapport à l'augmentation du flux d'étudiants et l'évolution des enseignements.

Pour **M. FILHOL**, les aspects budgétaires sont fondamentaux : si la Faculté n'a pas d'argent, elle ne peut enseigner, ni ajouter et améliorer ses enseignements.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme FORET**.

**Mme FORET**, enseignant-chercheur au Département de Physique, trouve que cette motion est beaucoup trop floue. Il est important de dire, en particulier pour les étudiants, qu'il existe un portail Curie et Monod et indiquer les places ouvertes sur Parcoursup.

**Mme FORET** compare les chiffres proposés sur l'application pour le parcours Monod avec ceux de cette année et constate qu'il y a 750 étudiants inscrits en semestre 2. L'an prochain, celui-ci ouvrira avec un effectif identique.

Pour **Mme FORET**, écrire une telle motion non chiffrée l'affaiblit considérablement. Toutefois, elle soutient certains aspects de cette dernière, notamment le fait de solliciter des moyens supplémentaires auprès du Rectorat.

**Mme FORET** pense que la Faculté des Sciences est capable d'accueillir tous les étudiants mais, dans quelles conditions ?

**Mme FORET** constate que Parcoursup a prévu 3 phases. Il faut que tous les étudiants soient rentrés en cours dans des conditions correctes à la fin de la seconde phase, non de la dernière. C'est une négociation qu'il convient de mener actuellement.

**Mme FORET** note que la Faculté des Sciences est obligée d'évoquer le taux de réussite et dire que celui-ci doit être amélioré. Il faut communiquer sur des données quantitatives et disposer de bons arguments devant le Rectorat.

**Mme FORET** pense que la capacité d'accueil impacte faiblement la Faculté des Sciences, contrairement à d'autres Facultés. Cette motion est plutôt générale.

**M. VERNICOS** demande la parole.

**M. HOFFMANN** indique que **M. SOROT** souhaite s'exprimer depuis quelques temps : il lui cède donc la parole.

**M. SOROT**, Etudiant en master de Biologie Écologie, a entendu l'ensemble des arguments relatifs à cette motion, qu'il juge encore trop floue. **M. SOROT** a assisté à toutes les assemblées générales qui se sont tenues sur le campus afin de disposer d'un éclairage adéquat.

**M. SOROT** a également sondé les étudiants sortant de ces assemblées générales.

**M. SOROT** trouve important de discuter avec les usagers et personnels avant d'initier des votes en Conseil d'UFR.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** constate qu'il y a 8000 candidats pour la Faculté des Sciences dont il va falloir trier les dossiers. La motion est très certainement floue mais il s'agit d'un message qui n'a pas vocation à être relayé en l'état auprès du Rectorat. Celui-ci ne serait pas suffisamment argumenté d'un point de vue chiffré mais, c'est à la Direction de fournir ces informations.

**M. VERNICOS** ajoute que les rédacteurs de cette motion ont souhaité faire passer un message bienveillant.

**M. VERNICOS** insiste : il ne veut ni de Parcoursup, ni de ce travail inutile et supplémentaire ! Il convient de recevoir tous ces étudiants.

**M. VERNICOS** connaît le taux d'échec, qui est déplorable. Cependant, il tient à rappeler que des étudiants viennent en L1 alors qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire. Ils se retrouvent très souvent en échec mais le sont-ils à long terme sur leur projet de vie ?

Pour **M. VERNICOS**, ce ne sont pas les chiffres qui vont répondre à cette question !

**M. VERNICOS** ne comprend pas que des personnes manquent d'informations. Il rappelle que le Conseil discute de Parcoursup depuis la rentrée 2017. Il y a sur internet de nombreuses informations, des assemblées générales et réunions qui se sont tenues, les médias en parlent également... Il ne voit pas comment informer davantage les gens.

**M. VERNICOS** rappelle que les Directeurs de Département et le Directeur de la Faculté des Sciences n'ont organisé ni assemblée générale, ni réunions d'information, ce qui explique pourquoi l'intersyndicale FSU, Solidaires, CGT, FO de l'UM présente cette motion. Celle-ci est peut être simpliste mais va droit au but. Ce message doit être passé.

**M. VERNICOS** n'est pas apte à se rendre au Rectorat, ce n'est pas son travail. Il est présent pour faire passer un message auprès du Conseil de la Faculté des Sciences. Il est favorable à ce que tous les étudiants puissent venir au sein de la composante. Les enseignants veulent travailler avec eux !

**M. VERNICOS** remercie l'auditoire de l'avoir écouté.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** s'étonne d'entendre certaines choses : cela fait 30 ans qu'il se bat contre cette révolution qui a lieu.

**M. BOUBY** se rappelle qu'à son époque, les étudiants passaient le Deug au lieu de la licence en 3 ans. Ce diplôme avait un avantage : il existait le Deug A et le Deug B mais dans chaque filière étaient enseignés de la chimie, des mathématiques, de la biologie végétale et animale.

**M. BOUBY** constate qu'actuellement, il est demandé à des jeunes de 3<sup>ème</sup> de choisir leur parcours de vie tout en étant motivé.

**M. BOUBY** intervient auprès des étudiants de L3 et de master : il constate que peu d'étudiants de L3 connaissent le métier qu'ils souhaitent exercer plus tard.

Pour **M. BOUBY**, l'avantage du Deug était de toucher à plusieurs matières : le niveau était maintenu pour toutes. Les étudiants avaient ensuite le choix de s'orienter.

**M. BOUBY** rappelle que derrière Parcoursup, il y a la sélection et le contrat étudiant. Ce dernier, en sortant du lycée, pourra dire qu'il souhaite faire son parcours en 2 ans au lieu de 3 ou 4 en choisissant des UE de L1, L2 ou L3. Sa ligne sera alors tracée et il ne pourra plus en sortir.

**M. BOUBY** note que **Mme FORET** sollicite des chiffres et explique que depuis de nombreuses années, le Ministère initie des réformes. Les enseignants chercheurs ainsi que les professeurs du second degré n'ont rien fait alors que les organisations syndicales dénonçaient la casse du 1<sup>er</sup> degré, du secondaire et du niveau du baccalauréat.

**M. BOUBY** se rappelle que lorsqu'il était jeune, les enseignants étaient force de proposition. Ce n'était pas le Ministère.

**M. BOUBY** observe que le niveau du baccalauréat a été détruit : il y a encore moins de moyens. Ces derniers n'ont pas été augmentés depuis au moins 20 ans. Le niveau de vie est au contraire plus élevé - produits chimiques, électricité, chauffage -.

**M. BOUBY** conclut que les moyens alloués actuellement à l'Université ont considérablement diminué, si l'on tient compte, qui plus est, de la croissance du nombre d'étudiants par rapport à il y a 20 ans. Il n'est aujourd'hui plus possible de faire des enseignements de manière correcte.

Pour le Département Chimie, **M. BOUBY** constate que les enseignants chercheurs réalisent presque 1,5 service supplémentaire. Il y a 15 ans de cela, au niveau de l'Université de Montpellier, il y avait 140 000 heures supplémentaires ce qui représentait 700 postes d'enseignants chercheurs !

**M. BOUBY** ajoute que cette situation existait parce que le Ministère l'avait décidé : cela était plus simple de payer des heures complémentaires ! Le ministère est 100% gagnant car 1 heure complémentaire coûte 4 à 5 fois moins qu'un poste d'enseignant chercheur.

**M. BOUBY** signale que tout cela est accepté depuis des années... Maintenant, la plupart des enseignants chercheurs en ont assez d'avoir des étudiants qui n'ont pas le niveau, des TD à 60 ; des tâches administratives et d'aller chercher de l'argent pour les laboratoires. Ils n'en peuvent plus, veulent diminuer les effectifs et sélectionner des gens avec un meilleur niveau.

**M. BOUBY** rappelle que la mission principale de l'université est de former tout le monde à égalité.

Pour **M. BOUBY**, cette égalité n'existera plus avec Parcoursup. Un lycéen sortant d'un bac S bénéficiera de +5 points alors qu'un bac Pro aura 10 points en moins. C'est un logiciel qui aura réalisé le travail et opéré un tri, en pénalisant les personnes originaires de zones prioritaires ou rurales car il y a moins de moyens dans ces milieux.

**M. BOUBY** confirme que cette motion est générale. Il est fonctionnaire : son rôle premier est de défendre la fonction publique. Ceux qui ne suivent pas cette base-là ne sont pas de bons fonctionnaires d'état. Les enseignants chercheurs et Biatss font beaucoup plus que leur travail ! Ils sont investis dans cette mission mais s'ils acceptent ce processus, ils se fourvoient.

**M. BOUBY** informe qu'en Angleterre, toutes les universités sont en grève totale depuis février ! Ce sont les enseignants et enseignants chercheurs qui en sont à l'origine - non les étudiants - car la destruction de l'enseignement supérieur dans ce pays affecte leur retraite : ils ne devraient toucher qu'entre 6 000 et 10 000 euros par an - soit 600 à 700 euros par mois-...

**M. BOUBY** souligne que la Sécurité sociale n'existe pas dans ce pays et que les écoles sont payantes.

**M. BOUBY** demande aux enseignants chercheurs d'être intelligents et de réfléchir à ce qu'il s'est passé il y a 20 ans et à ce qui va bientôt arriver.

**M. BOUBY** part à la retraite dans deux ans et demi, il en est ravi ! Il a honte de voir comment l'on met les Biatss sous pression et comment les enseignants vont dispenser leurs enseignements aux étudiants !

**M. BOUBY** est pressé de partir à la retraite vu le comportement de certaines personnes.

**M. HOFFMANN** souhaite répondre sur quelques points.

**M. HOFFMANN** indique que la réflexion initiale menée à la Faculté des Sciences est partie du fait que la composante met des étudiants en situation d'échec et les accueille dans des conditions anormales.

**M. HOFFMANN** rappelle qu'en début d'année, il y avait des groupes de TD comprenant 50 étudiants pour des salles de 40 places. Les capacités d'accueil étaient dépassées, ce qui était inadmissible.

**M. HOFFMANN** relève également que des enseignants chercheurs ont des charges bien supérieures à celles qu'ils pourraient accepter et font 50% de leur service en plus.

Pour **M. HOFFMANN**, il y a deux manières d'aborder le problème :

- soit on se dit « Ok, Parcoursup se met en place, on accepte tout le monde et ensuite on discute ». Il s'agit de la solution pratiquée depuis X années, générant du surbooking dans les groupes,
- soit on se dit « Ok, on est limités dans nos capacités d'accueil et nous ne pouvons pas encadrer correctement nos étudiants à l'heure actuelle. » Dans ce cas, acceptons les personnes que nous pouvons sans parler de sélection.

**M. HOFFMANN** se doute qu'il y aura un dépassement des capacités d'accueil et que des personnes seront en difficulté. Le Rectorat va se poser des questions : il conviendra d'expliquer pourquoi la Faculté se trouve également aujourd'hui en difficulté.

**M. HOFFMANN** résume les deux solutions :

- soit la Faculté accepte tout le monde,
- soit la Faculté n'accepte pas tout le monde et on expliquera pourquoi au Rectorat.

**M. HOFFMANN** souligne que le Conseil a déjà discuté des capacités réelles d'accueil par rapport au nombre d'enseignants chercheurs et d'enseignants disponibles à la Faculté des Sciences. Le Conseil a ensuite validé un certain nombre de groupes et à sa demande, **M. HOFFMANN** a accepté de suivre cette ligne de conduite.

Concernant Parcoursup ainsi que les moyens, **M. HOFFMANN** évoque les deux solutions. La 1<sup>ère</sup> est dans le prolongement de ce qu'il vient d'expliquer, à savoir se baser sur les capacités réelles de la composante. La 2<sup>ème</sup> est d'augmenter ces dernières et solliciter des moyens complémentaires.

**M. HOFFMANN** prend l'exemple de la Faculté d'Education (FdE) qui a augmenté son nombre de places disponible. Les moyens ont été mis sur les UFR Droit et STAPS, pas sur la FdE...

Pour **M. HOFFMANN**, il ne voit pas comment il est possible d'augmenter les capacités d'accueil s'il n'y a pas de moyens... Les postes sont fléchés vers l'UFR STAPS et l'UFR Droit car ce sont des filières sous tension. La Faculté des Sciences n'est pas sous tension, par définition.

**M. VERNICOS** indique que désormais, et par définition, l'UFR des Sciences est une filière sous tension comme 90% des filières à l'heure actuelle !

**M. MANCHERON** demande ce que signifie « *sous tension* ».

**M. VERNICOS** lui répond : « *plus de candidatures que de places* ».

**M. HOFFMANN** ajoute qu'il s'agit de la définition réelle. Toutefois, celle-ci a été utilisée pour désigner les filières utilisant le tirage au sort ou la sélection.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. JALLAS**.

**M. JALLAS** remercie **M. HOFFMANN**.

**M. JALLAS** est membre du collège des personnalités extérieures et représente le monde socio-économique.

**M. JALLAS** note que l'assemblée parle depuis plus de 15 minutes d'une motion qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil.

**M. JALLAS** n'est pas sûr que ce soit le rôle du Conseil de discuter de ce qu'il se passe en Angleterre.

**M. JALLAS** demande à ce que le rôle du Conseil d'UFR soit respecté et que l'on puisse aborder les questions qui lui sont normalement soumises et dévolues.

Pour **M. JALLAS**, les règles de fonctionnement doivent être respectées, à savoir suivre l'ordre du jour, apporter les éléments avant la réunion du Conseil pour qu'il puisse y avoir un débat serein par la suite.

**M. JALLAS** est choqué par certains propos tenus lors de certaines séances où il était présent et des accusations portées sur des personnes qui étaient absentes.

**M. JALLAS** a entendu des propos diffamatoires d'une violence extrêmement, d'autres pouvant relever de l'ordre du pénal.

**M. JALLAS** demande si les séances sont enregistrées.

**M. HOFFMANN** et **M. BOUBY** répondent qu'elles le sont.

**M. JALLAS** n'avait jamais entendu de tels propos.

**M. JALLAS** prend **M. BOUBY** pour exemple, en indiquant qu'il parlait beaucoup et prenait beaucoup de temps en accusant les enseignants de ne rien en avoir à faire !

Pour **M. JALLAS**, ces accusations sont insupportables ! C'est peut-être un point de vue mais ce n'est pas une vérité.

**M. JALLAS** souhaite que soit respecté un règlement de séance et que ce dernier soit suivi rigoureusement.

**M. JALLAS** pense que ce débat fait partie d'une assemblée générale, non d'un Conseil.

**M. JALLAS** n'est pas certain que le non-respect des principes de réalité soit au fondement des enseignements dispensés à la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** rappelle que cette séance est particulière du fait du contexte tendu dans lequel nous sommes.

**M. HOFFMANN** rappelle les incidents qui se sont déroulés dans une autre composante de l'Université de Montpellier et à l'Université Paul Valéry de Montpellier. Ces faits sont extrêmement graves.

**M. HOFFMANN** pense qu'il faut ouvrir les débats démocratiques en cette période délicate, comme il est fait actuellement. Il y a des positions à prendre mais le contexte est très tendu, que cela soit par la loi ORE, les EUR, NCU mais aussi budgétairement.

**M. HOFFMANN** tenait à ouvrir ce Conseil avec cette motion au vu des tensions actuelles.

**M. HOFFMANN** évoque le contexte dans lequel nous sommes. En ce sens, il est important que les conseillers et étudiants présents représentant les usagers entendent à la fois la position dans laquelle se trouve la composante, celle des syndicats, des enseignants chercheurs, des usagers et des Biatss de l'UFR.

**M. HOFFMANN** souligne que cette séance va bien au-delà de ce qui est mentionné à l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** devait faire un discours d'accueil : il est ravi d'accueillir les membres au sein de cette assemblée.

**M. HOFFMANN** note que mardi 24 avril prochain, un évènement important se déroulera et la Direction devra se positionner !

Pour **M. HOFFMANN**, il est important que les gens puissent échanger et comprendre les conditions dans lesquelles travaillent les personnels de la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** est ravi que le Conseil soit aussi bien rempli ce jour car au fil du temps, il se vide et « *l'on se bat entre quelques assidus* ».

**M. HOFFMANN** est également ravi de ce moment de démocratie, tant pis si l'ordre du jour est bouleversé. On a le temps et il est essentiel que les gens puissent s'exprimer !

**M. HOFFMANN** reconnaît que les propos dérapent parfois mais les gens s'en excusent, comme cela est déjà arrivé. Le Conseil de la FdS se tient dans une entente aimable entre conseillers.

Pour **M. HOFFMANN**, cela ne fait pas de mal, de temps en temps de secouer les gens : certains ont parfois l'habitude de le secouer.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** était content d'avoir un représentant des entreprises au sein de ce Conseil car la Faculté en a besoin. Il n'est pas contre le fait d'avoir une liaison avec les organisations privées, à condition qu'elles ne prennent pas la main... L'Université est un service public !

**M. JALLAS** trouve les propos de **M. BOUBY** insupportables.

**M. HOFFMANN** demande à **M. JALLAS** de ne pas interrompre **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** revient sur les accusations portées par **M. JALLAS**. Il précise qu'il est élu et représentant de Sud Éducation. Lorsqu'il dit quelque chose à ce Conseil d'UFR, il le dit également directement au Président de l'Université de Montpellier.

**M. BOUBY** informe **M. JALLAS** que ce n'est pas **M. le Directeur** qui décide dans ce Conseil d'UFR : il en est uniquement le représentant. Le système est différent de celui des entreprises privées où quand le chef dit de se taire, il faut cesser de parler. Ici, ce sont les membres élus qui décident : ce n'est pas qu'une question d'argent.

**M. BOUBY** se situe à la base de l'échelle de l'Université mais il a autant de pouvoir dans ce Conseil qu'un professeur d'Université, ce qui n'existe pas dans les entreprises privées.

**M. BOUBY** demande à **M. JALLAS** de garder ses comparaisons pour lui.

**M. BOUBY** insiste : tous les propos tenus dans ce Conseil et en Comité Technique sont enregistrés : il n'éprouve aucune crainte vis-à-vis de ces derniers.

**M. HOFFMANN** invite au calme et confirme être élu par le Conseil. Dans 4 ans ou moins - si son contrat se termine avant -, il retournera dans son laboratoire et à ses enseignements, comme tout enseignant chercheur. Pour l'instant, il a pour mission de représenter le Conseil, avec lequel il espère collaborer au mieux pour avancer ensemble.

**M. HOFFMANN** confirme les propos de **M. BOUBY** : il n'est pas un patron d'entreprise.

**M. HOFFMANN** précise que l'entreprise dirigée par **M. JALLAS** travaille énormément avec la Recherche, les masters et les Doctorants. **M. JALLAS** connaît bien le monde universitaire contrairement aux entreprises qui recrutent dans les écoles d'ingénieurs. Le Conseil compte parmi ses membres un représentant important de la continuité de la vie des étudiants et il en remercie **M. JALLAS**.

**M. HOFFMANN** souhaite avancer dans la séance, toutefois il indique que ce débat n'est pas clos.

**M. MANCHERON** aimerait prendre la parole : **M. HOFFMANN** la lui cède.

**M. MANCHERON** se désolidarise des propos tenus par **M. BOUBY** : il ne peut pas demander à un conseiller de se taire. Si quelqu'un lui formulait la même demande, il serait le premier à brandir le poing et dire que ce n'est pas tolérable !

**M. MANCHERON** reproche à **M. BOUBY** d'aller trop loin dans ses propos et d'avoir parfois tendance à insulter malgré lui les enseignants. Il lui demande de bien vouloir modérer ses dires.

**M. BOUBY** répond à une attaque et demande à **M. MANCHERON** de faire la même remarque à **M. JALLAS**.

**M. HOFFMANN** propose à **M. BOUBY** et **M. MANCHERON** de continuer leur discussion après la séance.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **Mme LEREDDE**.

**Mme LEREDDE** souhaite revenir sur les chiffres concernant les capacités d'accueil.

**M. LEMOIGNO** indique qu'il est prévu :

- 1000 néoentrants,
- 360 pour le portail Curie,
- 640 pour le portail Monod.

**M. HOFFMANN** précise qu'à ces chiffres s'ajoutent les redoublants ainsi que les filières sélectives - CPGE, CMI -.

**Mme LEREDDE** remercie **M. HOFFMANN** et **M. LEMOIGNO** pour ces précisions.

Avant de procéder vote de la motion, **M. HOFFMANN** demande à **M. GUEVELLOU** si le quorum est atteint.

**M. GUEVELLOU** acquiesce : il y a, à cet instant, 35 membres présents ou représentés.

**M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote de la motion rédigée par l'Intersyndicale FSU, Solidaires, CGT, FO de l'Université de Montpellier

**Votants : 35 (présents ou représentés)**

**Résultat du vote :**

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 23

Défavorable : 6

Favorable : 6

**Monsieur Alain Hoffmann, Directeur de la Faculté des Sciences, communiquera cette motion à la Présidence de l'Université de Montpellier.**

**M. HOFFMANN** lit aux conseillers un extrait de l'article 9 des statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier « *Les délibérations du Conseil sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas d'égalité des suffrages exprimés, le Directeur a voix prépondérante.* ».

**M. HOFFMANN** note qu'il s'agit d'une information que certains conseillers souhaitent faire remonter. Il propose que cette motion soit transmise aux instances de l'Université de Montpellier ainsi que les résultats qui y sont associés: 23 abstentions, 6 pour, 6 contre.

**M. HOFFMANN** demande si l'assemblée souhaite s'exprimer sur la décision qu'il vient de prendre.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** suggère de passer au premier point de ce Conseil de Faculté.

## 1. INTRODUCTION

**M. HOFFMANN** avait prévu un discours d'accueil à l'attention de la nouvelle assemblée mais comme la séance a débuté par une motion, il plie son discours et le range. Il souhaite à tous la bienvenue.

**M. HOFFMANN** constate que tous les Départements d'enseignement sont représentés et comprend des membres travaillant avec d'autres directions, composantes, établissements... Le Conseil est extrêmement bien représenté.

**M. HOFFMANN** souhaite travailler avec l'ensemble des conseillers ainsi que toute la communauté de la Faculté des Sciences.

### a. Calendrier du Conseil FdS

**M. HOFFMANN** rappelle le calendrier des séances à venir.

#### Calendrier Conseil FdS

	Date du Conseil	Heure	Lieu
Conseil n°289	Mercredi 16 mai 2018	8h45	Salle des Actes
Conseil n°290	Mercredi 6 juin 2018	8h45	Salle des Actes
Conseil n°291	Mercredi 4 juillet 2018	8h45	Salle des Actes

**M. HOFFMANN** souligne qu'un conseil extraordinaire pourra potentiellement avoir lieu avant le 16 mai prochain.

### b. Prochain Conseil - Mercredi 16 mai 2018

**M. HOFFMANN** précise que la prochaine séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier interviendra le mercredi 16 mai 2018, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet -.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Introduction
2. Approbation des PV n° 285 - 7 mars 2018 - et n° 286 -13 avril 2018 -,
3. Vie du campus - Vote domiciliation, demandes de subvention -,
4. Vote de conventions,
5. Point sur la pédagogie - Présentation : MCC, Réglementation des examens - Cadrage Suivi des Projets et Stages (SPS),
6. Point finance,
7. Points divers.

**M. HOFFMANN** note qu'il est possible de le contacter si un membre du Conseil souhaite apporter un nouveau point à l'ordre du jour. Cela permet de préparer une réponse complète.

**M. VERNICOS** demande à ce que les documents relatifs aux séances soient communiqués à l'avance et non la veille ou le jour du Conseil.

**M. HOFFMANN** prend note de cette remarque et rappelle que parfois le calendrier est serré.

**M. ALI** demande si le point finance peut être remonté dans l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** souligne que les premiers points sont très rapides et nécessitent juste un vote. Les suivants, risquent d'être soumis à des discussions.

**M. HOFFMANN** informe que le PV du précédent Conseil ne sera pas voté ce jour : cette séance est dédiée à la présentation des nouveaux membres du Conseil et des dossiers en cours.

**M. BOUBY** demande à ce que ce PV ne soit pas voté par ce nouveau Conseil et puisse en revanche être transmis aux anciens membres de l'assemblée.

**M. GUEVELLOU** indique que le dernier PV sera communiqué à l'ancienne assemblée.

Pour **M. BOUBY**, il est important que les anciens conseillers en prennent connaissance, d'autant qu'il est très bien écrit.

**M. HOFFMANN** le soumettra tout de même à la validation de l'assemblée. Toutefois, il sera, comme demandé par **M. BOUBY**, communiqué aux précédents membres.

**M. HOFFMANN** souhaite que les conseillers prennent conscience que des personnes travaillent sur l'élaboration des PV du Conseil. Il souligne notamment que **Mme GAUCERAND** prend en note chaque prise de parole : le PV est ensuite relu par le Responsable administratif puis par lui et publié. Ce travail est important et nécessite des journées entières entre la retranscription des séances et la relecture du procès-verbal.

**M. HOFFMANN** ajoute avec humour : « *Et Dieu sait que certains sont bavards* ».

**M. HOFFMANN** rappelle que les PV sont mis en ligne sur le site de la composante et transmis à la tutelle de l'Université de Montpellier.

## 2. PRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

**M. HOFFMANN** demande à chacun des nouveaux membres de se présenter et suggère de débiter par le collège Biatss :

- **M. Georges BOUBY**, Biatss au Département d'enseignement Chimie,
- **Mme Dalila HAMMAR**, Biatss au service Relations Internationales,
- **M. Nabil KOUADRI**, Biatss au Service Planning-Logistique, représenté lors de cette séance par **Mme Dalila HAMMAR**,
- **Nicolas MOUREAU**, Biatss, au sein du Département d'enseignement Biologie-Ecologie.

**M. HOFFMANN** demande ensuite au collège des usagers (étudiants) de se présenter.

- **Mme Oriane BASSO** et sa suppléante **Mme Nolwenn BAUTIER**,
- **M. Maxime BOUDET** et son suppléant **M. Teddy BAYLET**,
- **M. Alban DURAND** et son suppléant **M. David ABEZA**,
- **Mme Noémie FRERE** et sa suppléante **Mme Aude BRETAGNOLLE**,
- **Mme Coraline MONTARIOL** et sa suppléante **Mme Adèle BARROIL**,
- **Mme Axelle SCHMITT** et sa suppléante **Mme Déborah GARCIA**,
- **M. Alexandre SERP** et son suppléant **M. Thomas BESSEDE**,
- **M. Renaud SOROT** et son suppléant **M. Guilhem FOUILHE**.

**M. HOFFMANN** invite le collège B à se présenter aux autres membres.

- **M. Richard ARINERO**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement EEA,
- **M. Emilien AZEMA**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Mécanique,
- **Mme Anne-Muriel CHIFFOLLEAU**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Informatique,
- **Mme Christine LEREDDE**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement DESTTEEM,
- **Mme Vanessa LLERAS**, Maitre de Conférences,
- **M. Alban MANCHERON**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Mathématiques,
- **Mme Fleurice PARAT**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement DESTTEEM, représentée lors de cette séance par **Mme Anne-Muriel CHIFFOLLEAU**,
- **M. Marc ROLLAND**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Chimie,
- **Mme Béatrice ROY**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Chimie,
- **M. Constantin VERNICOS**, Maitre de Conférences, au Département d'enseignement Mathématiques.

Enfin, **M. HOFFMANN** propose au collège A de se présenter.

- **M. Ahmed-Adam ALI**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Biologie-Écologie,
- **Mme Rachel CERDAN**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Biologie - Mécanismes du vivant,
- **Mme Benoîte DE SAPORTA**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Mécanique,
- **M. Gilles DESPAUX**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement EEA,
- **M. Agnès FICHARD-CARROLL**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Biologie - Mécanismes du vivant,
- **M. Jean-Sébastien FILHOL**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Chimie,
- **Mme Marie FORET**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Physique,
- **Mme Pascale GALL-BORRUT**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement EEA,

- **M. Jean-Michel MARIN**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement Mathématiques, représenté lors de cette séance par **M. Adam ALI**,
- **M. Philippe MÜNCH**, Professeur des Universités, au Département d'enseignement DESTTEEM.

**M. HOFFMANN** informe que les 8 personnalités extérieures sont toujours en activité et invitées au Conseil jusqu'aux prochaines élections qui leurs seront destinées.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. JALLAS**.

**M. JALLAS** est représentant du monde économique régional car il a été désigné par la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Région Occitanie. Il est le fondateur de la société ITK qui emploie des chercheurs et Doctorants. Il connaît bien le monde universitaire.

**M. HOFFMANN** remercie **M. JALLAS** et espère continuer à travailler avec lui.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **M. CABECA**.

**Mme CABECA**, Professeur en sciences politiques à la retraite a été élue sur proposition des étudiants élus à la Faculté des Sciences. Elle est Présidente de la Confédération nationale du Logement.

**M. HOFFMANN** remercie **Mme CABECA**.

**M. HOFFMANN** excuse **M. PECOUL**, personnalité extérieure à titre personnel et le remercie pour son assiduité au Conseil ainsi que son investissement au sein de la composante.

**M. HOFFMANN** présente **M. VIGOUROUX**, personnalité extérieure à titre personnel.

**M. HOFFMANN** présente les autres personnalités extérieures, absentes ce jour :

- **Mme Christelle JOURNET**, représentante du Conseil Économique et Social,
- **Mme Françoise BONS**, représentante de la Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées,
- **M. Michaël DELAFOSSE**, représentant du Conseil Départemental de l'Hérault,
- **Mme Chantal MARION**, représentante de Montpellier Agglomération,

**M. HOFFMANN** suggère de passer au point suivant.

**M. BOUBY** s'étonne de la présence des membres extérieurs.

**M. HOFFMANN** répond que la DAGI a confirmé qu'ils pouvaient être présents jusqu'aux prochaines élections les concernant.

**M. BOUBY** rappelle que le nouveau Conseil doit proposer de nouvelles personnalités extérieures.

**M. HOFFMANN** indique que cela sera fait prochainement.

### 3. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

**M. HOFFMANN** précise que les documents relatifs aux dossiers en cours sont disponibles sur l'ENT du Conseil.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser : il doit s'absenter car il est appelé par les services centraux de l'Établissement.

**M. HOFFMANN** cède la présidence à **M. LEMOIGNO**, Directeur adjoint pour le remplacer quelques instants.

**M. HOFFMANN** demande à l'assemblée de valider la mise en place des différents groupes de travail, notamment celui dédié aux Statuts.

### a. Les statuts

**M. HOFFMANN** signale que les chercheurs ne sont plus représentés au sein de l'UFR Sciences, dont le R est en train de disparaître

**M. HOFFMANN** souhaite que les statuts de la composante soient modifiés pour que les départements scientifiques aient une représentativité au sein de ce Conseil.

Pour **M. BOUBY**, cela risque d'être difficile. Ce nouveau Conseil n'a pas été élu sur les statuts de l'UFR Sciences qui comprennent un collège destiné aux chercheurs. Ce dernier a disparu.

**M. BOUBY** rappelle la nécessité de respecter les statuts, même si la Direction de l'Université de Montpellier dit quelque chose d'autre.

**M. BOUBY** ajoute que les statuts de la composante ont été validés en Comité Technique - CT- et en Conseil d'Administration - CA - de l'Université. Seul le Conseil de la Faculté des Sciences est habilité à modifier les statuts de l'UFR.

**M. HOFFMANN** indique que le CT et CA ont validé les statuts après la mise en place des départements scientifiques, qui sont propres à l'Université de Montpellier. Ces instances savaient pertinemment que les statuts de la Faculté n'étaient pas adaptés à cette mise en place.

**M. HOFFMANN** est ravi de ce nouveau Conseil.

**M. HOFFMANN** est pressé : il demande à l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour cette courte absence et cède la parole à son Directeur Adjoint, **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** signale que le Conseil va mettre en place un premier groupe de travail dédié aux statuts de la composante.

**M. LEMOIGNO** précise que c'est principalement l'article 7 qui doit être revu.

## III - GOUVERNANCE DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

### 1 - LE CONSEIL DE LA FACULTE DES SCIENCES

La Faculté des Sciences de Montpellier est administrée par un Conseil composé de 40 membres représentant les différentes catégories de personnels et les usagers de la Faculté ainsi que des personnalités extérieures dont la présence est prévue par l'article L713-3 du code de l'éducation.

Les élections au Conseil de la Faculté des Sciences sont organisées conformément à la réglementation en vigueur, par décision du Président de l'Université de Montpellier sur proposition du Directeur de la Faculté.

#### ARTICLE 7. LA COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil de la Faculté des Sciences se compose de 32 membres élus répartis en 4 collèges et de 8 personnalités extérieures.

Pour les membres élus, la répartition des 32 sièges est la suivante :

- Collège A1 - Professeurs des universités - 8 sièges,
- Collège A2 - Chercheurs (Directeurs de Recherche) - 2 sièges,
- Collège B1 - Maîtres de conférences - 8 sièges,
- Collège B2 - Chercheurs (Chargés de Recherche) - 2 sièges,
- Collège des personnels BIATSS - 4 sièges,
- Collège des usagers - 8 sièges.

Pour les personnalités extérieures, la répartition des 8 sièges est la suivante :

- un représentant du Conseil Régional Languedoc-Roussillon Midi Pyrénées (CR-LRMP),
- un représentant du Conseil Départemental de l'Hérault (CD Hérault),
- un représentant de Montpellier Méditerranée Métropole (MMM),
- un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Languedoc Roussillon (CRCI-LR),
- un représentant du Conseil Economique, Social et Environnement Régional Languedoc Roussillon (CESER-LR),
- trois personnalités choisies en tant que représentantes des associations scientifiques et culturelles et des grands services publics, proposées par les élus du Conseil et validées par un vote de ces élus.

Par ailleurs, sont invités permanents au Conseil de la Faculté, avec voix consultative :

- les Directeurs adjoints,
  - les Directeurs de Département d'enseignement et des Services d'Appui à la Pédagogie,
  - le Responsable des services administratifs,
  - les Chefs de service/Pôle de la Faculté des Sciences,
  - Les Chargés de mission,
- et éventuellement,
- le Directeur de la Direction des Formations et des Enseignements (DFE),
  - le Directeur du Service Commun Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP).

**M. LEMOIGNO** confirme les propos de **M. BOUBY** : seule la Faculté des Sciences peut mettre à jour ses statuts.

**M. BOUBY** s'interroge : « Pourquoi mettre en place un groupe de travail pour modifier une ou deux lignes ? Est-ce que les statuts de la Faculté des Sciences correspondent aux statuts des UFR nationaux ? ».

**M. LEMOIGNO** lui répond que ces derniers sont conformes à ceux des UFR mais, sont en opposition avec ceux de l'Université de Montpellier.

Pour **M. BOUBY**, il n'est pas nécessaire de les modifier.

**M. BOUBY** constate que la gestion, comme le fonctionnement deviennent territoriaux. Les UFR ont un statut national qu'il convient de garder.

Pour **M. BOUBY**, les élections ne sont pas valides car la Direction de l'Université de Montpellier a été à l'encontre des statuts des UFR nationaux et de ceux de la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. BOUBY** ne comprend pas comment la Direction de la composante a pu accepter d'organiser des élections qui sont en contradiction avec ses statuts et les nationaux.

**M. LEMOIGNO** indique que le Conseil d'UFR Sciences décidera de changer ou non les statuts.

**M. BOUBY** pense que la Direction de la Faculté doit régler ce problème avec la Direction de l'Université. Celle-ci ne peut pas déroger aux statuts nationaux des UFR.

**M. LEMOIGNO** ajoute que l'intérêt de ce groupe de travail est de faire en sorte, si le Conseil le souhaite, de préserver le R d'UFR, celui-ci étant en train de disparaître. En d'autres termes, il convient de savoir si l'on conserve nos statuts qui correspondent à ceux des UFR ou si nous nous plions à la volonté de l'établissement.

**M. BOUBY** rappelle que la loi est nationale : le local doit respecter la loi et non contraire !

Selon **M. LEMOIGNO**, il faut travailler là-dessus pour affirmer la participation des chercheurs.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **M. ALI**.

**M. ALI** précise que lorsqu'il était Administrateur provisoire, ce problème s'était déjà posé : le Conseil avait décidé que la composante maintenait ses statuts, et ce, même si l'Université de Montpellier cherchait à faire pression.

**M. BOUBY** constate que lorsque l'Université dit quelque chose, la Faculté dit « amen ».

**M. LEMOIGNO** note que les Départements d'enseignements qui sont apparus entre temps sont devenus des composantes de l'Université de Montpellier. Les chercheurs ne peuvent être rattachés qu'à une composante, exception faite d'une charge d'enseignement à hauteur de 64 heures.

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **M. JOURDE**, Directeur du Département d'enseignement DESTTEEM.

**M. JOURDE** est interpellé par la disparition du R et rappelle que le Conseil est composé d'enseignants chercheurs. Il est très inquiet de ce changement.

**M. LEMOIGNO** insiste : cela est dû à la mise en place des Départements scientifiques. Il est effectivement très grave de perdre la composante Recherche.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **Mme ROLLAND**.

**Mme ROLLAND** se réfère au code de l'Éducation. Au niveau des statuts de la Faculté des sciences, il peut être créé deux collèges : A et B. La Faculté des Sciences a souhaité subdiviser le collège A en collège A1 - Professeurs des universités et A2 - chercheurs. L'Université de Montpellier souhaite que le collège A soit unifié et intitulé Professeurs des universités et assimilés.

**Mme ROLLAND** ajoute que peuvent participer à ce collège des chercheurs ayant réalisé 64 heures d'enseignement, dès lors qu'ils se sont déclarés électeurs.

**Mme ROLLAND** observe que c'est l'unique chose à modifier au niveau des statuts de la Faculté des Sciences : il n'est pas nécessaire de faire une révolution.

**M. ALI** précise qu'il est techniquement impossible de réaliser 64 heures d'enseignement pour un chercheur. Mais cela respectera le cadre du code de l'Éducation.

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** indique que l'article 713-3 du code de l'Éducation mentionne bien une Unité de Formation et de Recherche, il faut donc rester très vigilant.

**M. VERNICOS** rappelle que la Faculté est une Unité de Formation qui forme par et pour la Recherche : de ce fait, le R ne doit pas disparaître. D'autant plus que les enseignants sont également des enseignants chercheurs.

**M. LEMOIGNO** note que c'est la volonté de la Direction de poursuivre ainsi.

**M. ALI** se demande si ce n'est pas l'occasion de revoir les statuts et ne pas uniquement se focaliser sur l'article 7.

**M. LEMOIGNO** rappelle que les statuts ont déjà été travaillés il y a peu, avec l'aval de la DAGI -, d'où la surprise de voir la réaction de cette même Direction des Affaires Générales et Institutionnelles lors des élections du Conseil -. Le groupe de travail peut effectivement revoir l'ensemble des statuts.

**M. MÜNCH** rebondit sur les propos de **Mme ROLLAND** et demande si ces derniers s'adressent aux collèges A et B ou uniquement au collège A.

**Mme ROLLAND** répond que cela s'adresse aux deux collèges.

**M. LEMOIGNO** suggère que les personnes souhaitant participer à ce groupe de travail adressent un mail à **M. HOFFMANN**.

**M. LEMOIGNO** ajoute que ce groupe de travail sera mis en place à la rentrée des prochaines vacances. Le Conseil proposera au conseil de voter prochainement les nouveaux statuts de la composante.

En l'absence de nouvelles remarques, **M. LEMOIGNO** propose de passer au point suivant.

#### **b. Règlement des examens L et M**

**M. LEMOIGNO** indique que les règlements des examens L et M de l'année universitaire 2017-2018 sont à disposition sur l'ENT du Conseil.

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **Mme DEGOLS**, Directrice adjointe en charge des Licences, puis à **Mme ROLLAND**, Directrice adjointe en charge des Masters.

**Mme DEGOLS** souligne que cela fait 3 ans que le Conseil travaille avec le même format de règlement des examens. Chaque année, des modifications sont réalisées à la marge. Il serait désormais intéressant de mettre un place un nouveau groupe de travail pour initier un bilan, notamment concernant la procédure de renonciation qui est controversée.

Pour **Mme DEGOLS**, il est temps de voir si le conseil souhaite conserver ce processus de renonciation.

**Mme DEGOLS** rappelle que le Conseil doit voter ce règlement lors de la séance de juin 2018. Le groupe de travail devra donc se mettre rapidement en place.

**Mme DEGOLS** informe que ce document a été séparé en 2 (Licence et Master) depuis l'an dernier car les règles ne sont pas tout à fait les mêmes. Toutefois, ces derniers doivent être revus par le groupe de travail.

**Mme ROLLAND** ajoute que celui-ci va essentiellement se focaliser sur la poursuite ou non du processus de renonciation.

**Mme ROLLAND** invite les représentants des étudiants élus à participer à ce groupe et ajoute que tous les volontaires sont les bienvenus.

**Mme DEGOLS** signale que les personnes souhaitant participer doivent se faire connaître très rapidement auprès de **Mme ROLLAND** et d'elle-même.

**M. LEMOIGNO** observe qu'il est prévu de revoir l'arrêté de licence conditionnant en grande partie le règlement des examens.

**Mme DEGOLS** répond que celui-ci pourrait être effectivement modifié.

**M. LEMOIGNO** souligne que la modification du plan licence est actuellement en gestation, suite à la loi ORE. Il est notamment question de la compensation qui est obligatoire en licence mais pas en master. Cela est tout de même appliqué en licence et master à la Faculté des Sciences de Montpellier.

**M. ALI** demande s'il ne vaudrait mieux pas attendre de disposer de plus d'informations avant de lancer le groupe de travail.

**Mme ROLLAND** lui répond que le règlement des examens doit être voté par le Conseil au maximum 1 mois après le démarrage des enseignements.

**Mme DEGOLS** conclut que le Conseil doit valider le document au plus tard en septembre 2018.

**Mme DEGOLS** rappelle que le Conseil de juillet est consacré au bilan de l'année. En conséquence, si les informations ne sont pas communiquées avant la séance du 6 juin, l'assemblée ne pourra voter le règlement qu'en septembre, au plus tard.

**Mme DEGOLS** pense qu'il faut commencer à réfléchir le plus rapidement possible à la procédure de renonciation, à ce qui pourrait arriver en cas de non compensation, à la gestion des absences...

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **M. MANCHERON**.

Pour **M. MANCHERON**, le groupe de travail pourrait être force de proposition auprès du Ministère et lui faire remonter une certaine philosophie.

**M. LEMOIGNO** indique que celui-ci a demandé aux établissements de faire des propositions concernant la loi d'ORE : il serait bien d'être pro actif en la matière.

**M. BOUDET** s'interroge : « *Si la renonciation est supprimée par le Ministère, est-il possible de la conserver à la Faculté des Sciences.* ».

**Mme DEGOLS** rappelle que la composante est soumise au respect de la loi.

**M. BOUDET** insiste : d'après les propos de **M. LEMOIGNO**, il est tout de même possible de faire remonter la volonté de la Faculté des Sciences à vouloir la conserver.

**Mme DEGOLS** signale qu'à partir du moment où une loi est votée, il faut la respecter.

**Mme MONTARIOL** informe que 4 étudiants élus se sont proposés pour participer au groupe de travail. Les noms seront communiqués par mail comme demandé.

**M. LEMOIGNO** les remercie et donne la parole à **M. BOUBY**.

Pour **M. BOUBY**, le Ministère met la Faculté dans la panade. Si le Ministère communique au mois de septembre sur cette nouvelle loi, tout le monde sera en difficulté notamment sur les MCC.

Pour **M. BOUBY**, il faudrait refuser de travailler dans de telles conditions: il faut du temps pour faire les choses.

Personnellement, **M. BOUBY** est opposé à la compensation. A son époque, cela n'existait pas : il fallait avoir 10/20 à toutes les UE, TP et oraux. Mais vu les conditions dans lesquelles travaillent les étudiants, il comprend pourquoi ces derniers demandent la compensation.

**M. BOUBY** constate que le Conseil compte parmi ses représentants étudiants des Z'élus, défendant la loi : avec la FAGE, ils demandent la compensation.

**M. BOUBY** explique que la loi a prévu de faire des licences modulables, où les étudiants peuvent choisir leurs UE. Celles-ci ne seront alors plus compensables, car cela ne sera plus possible !

Pour **M. ALI**, il faudrait une « *compensation intelligente* ».

**M. BOUBY** acquiesce. Cela signifierait que les UE correspondent à un parcours donné. Or avec la loi, on va pouvoir prendre des UE d'autres disciplines.

**M. BOUBY** pense que les Z'élus vont dire qu'ils ne sont pas liés avec la FAGE, mais ils le sont.

**M. LEMOIGNO** précise que le Ministère propose ce que le Conseil de la Faculté des Sciences avait suggéré et qui correspond, comme la nomme **M. ALI**, à la « *compensation intelligente* » avec des blocs de compétences, anciennement nommés certificats de Chimie, Mathématiques...

**M. LEMOIGNO** croit que cela a pédagogiquement du sens.

**M. BOUBY** note une grande déficience de la part des étudiants dans certaines disciplines qui sont nécessaires en L2 et L3. La compensation intelligente serait intéressante.

Pour **Mme MONTARIOL**, la compensation fait débat auprès des étudiants : elle propose de réaliser un sondage auprès d'eux et de le présenter à l'assemblée ainsi qu'au groupe de travail.

**M. LEMOIGNO** prend bonne note de cette proposition et cède la parole à **M. MANCHERON**.

**M. MANCHERON** a participé au groupe de travail lors de son précédent mandat au sein du Conseil. Il demande à ce que le nouveau ne parte pas de zéro et s'appuie sur ce qui a été fait précédemment.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **M. SOROT**.

**M. SOROT** propose la mise en place d'un autre groupe de travail sur la pédagogie - qui permettrait de compléter celui sur le Règlement des examens - pour réfléchir à des UE où il y a de la compensation ou à d'autres approches pédagogiques.

**M. SOROT** pense que cela sera aussi une solution pour les capacités d'accueil.

Pour **M. LEMOIGNO**, c'est une voie qui mérite d'être explorée.

**M. LEMOIGNO** recense les groupes de travail :

- un groupe de travail règlement des examens licence, dont l'animatrice est **Mme DEGOLS**,
- un groupe de travail règlement des examens master, dont l'animatrice est **Mme ROLLAND**,
- un groupe de travail pédagogie, dont l'animateur est **M. LEMOIGNO**.

**M. LEMOIGNO** trouve important d'avoir l'avis des étudiants sur ce qui est fait actuellement et sur ce qui serait bien de faire.

**Mme MONTARIOL** signale que des étudiants seront motivés pour travailler au sein de ces trois groupes.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** constate que le travail réalisé par le précédent groupe de travail sur la pédagogie a été bafoué : pour des raisons économiques ou une mauvaise gestion du budget de l'an dernier, la première réaction de la Direction a été de diminuer le nombre d'heures d'enseignement sans aucune justification pédagogique.

Pour **M. VERNICOS** si le but est de faire des réunions avec un groupe de travail pour qu'à la fin, l'Université de Montpellier nous dise « *vous devez réduire votre budget* », ce n'est pas la peine. On a renié tout ce qui a été travaillé et abouti à une réduction du L1, celle-ci ayant été par la suite transformée, à l'initiative du Conseil en une réduction unilatérale sur toutes les mentions, sans aucune raison pédagogique.

**M. LEMOIGNO** confirme que cela peut paraître absurde, il aimerait que le contenu soit automatiquement lié à la pédagogie : « *Un étudiant n'est pas un vase dans lequel on verse des connaissances.* ».

**M. LEMOIGNO** indique que les projets NCU ont beaucoup été travaillés avec la CDUS. La Faculté des Sciences était la seule composante à disposer des 10 heures par ECTS : la plupart des Faculté étaient bien en dessous.

Pour **M. LEMOIGNO**, lier le volume horaire de manière strictement bijective à la pédagogie ne peut pas fonctionner.

**M. LEMOIGNO** regrette cette réduction horaire : on disposait d'un véhicule pour penser autrement à la pédagogie, c'est-à-dire, appliquer des méthodes différenciées, ce que fait **M. GODELLE** dans son UE BE101. Cela montre qu'il est possible de faire des choses en 50 heures mais aussi en 45.

Pour **M. LEMOIGNO**, ce n'est pas parce qu'on enseigne en 50 heures que l'on fera une meilleure pédagogie qu'en 45.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'il y a eu une urgence économique qui peut être appelée « *mauvaise répartition du budget* » mais cette diminution d'heures est, pour **M. LEMOIGNO**, un moyen de modifier la pédagogie.

**M. LEMOIGNO** informe que lors de la présentation de cette réduction d'heures, tous les enseignants présents ont dit que l'on était en train de détruire le L1. À l'époque, seules les heures de ce niveau devaient être réduites.

Après discussions avec les enseignants, **M. LEMOIGNO** a constaté qu'elles ont pensé à faire les choses différemment.

En conclusion, **M. LEMOIGNO** pense que lorsqu'on touche aux horaires, le premier réflexe est de dire que c'est « sacré », puis après discussion, on s'aperçoit qu'il y a possibilité de faire autrement.

Concernant les collègues disant que la réduction est imposée brutalement, **Monsieur LEMOIGNO** leur répond que nous sommes au LMD4, bientôt le LMD5. Il y a eu 4 accréditations pour réfléchir différemment... Cela n'a jamais été fait.

Pour **M. LEMOIGNO**, il faut s'interroger à un moment donné sur la manière dont on dispense notre enseignement. Cela correspond à la position de la Faculté des Sciences.

Pour **M. LEMOIGNO**, il faut savoir s'adapter aux différents publics qui s'inscrivent et viennent suivre leurs études à la Faculté des Sciences. Il y a très certainement un autre moyen de traiter cette diversité d'étudiants, différente de ce qui est fait actuellement.

**M. LEMOIGNO** laisse la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** pense que les enseignants ont besoin de davantage d'heures pour travailler et encadrer correctement leurs étudiants. Avoir de plus petits groupes peut les aider à arriver à un niveau correct.

**M. VERNICOS** ne croit pas aux Mooc. Il n'y a pas de pédagogie innovante qui puisse se faire avec des groupes de 50 étudiants. On a besoin de moyens !

**M. VERNICOS** ne comprend pas comment l'on peut justifier pédagogiquement la diminution d'heures.

Concernant la réduction d'heures en L1, **M. LEMOIGNO** n'est pas favorable à ce que celle-ci soit réalisée en première année. Il convient d'avoir une progressivité.

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **M. GODELLE**.

**M. GODELLE**, s'excuse de son retard.

Concernant l'innovation pédagogique, **M. GODELLE** croit que la méthode utilisée pour travailler jusqu'à présent est d'essayer de réaliser un travail de fond, de réflexion sur les méthodes pédagogiques, pour en déterminer les avantages ainsi que les inconvénients. Cela permettra de faire évoluer nos enseignements.

Pour **M. GODELLE**, il serait plus facile de mettre en place une nouvelle pédagogie dans de meilleures conditions et avec des moyens supplémentaires. En réalisant ce travail de fond sur les méthodes pédagogiques, on parvient à initier des changements permettant d'affronter des situations difficiles.

**M. GODELLE** prend l'exemple de ce qu'il se passe en L1 où l'on doit faire face à la demande du Ministère sollicitant la mise en place des pédagogies différenciées pour les étudiants. La Faculté des Sciences a un problème de budget, l'obligeant à réduire les heures d'enseignement. A cet effet, **M. GODELLE** réfléchissait à la manière de modifier la pédagogie. Cette réflexion a été menée depuis plusieurs années : des propositions ont été faites rapidement pour répondre à cette différenciation pédagogique, adopter une pédagogie en apprentissage par problème, ou une pédagogie en cours inversé.

**M. GODELLE** ajoute que pour faire face à cette contrainte d'heures, il a été décidé d'augmenter le travail personnel des étudiants et modifier quelque peu l'encadrement pour réaliser des économies. Le Département a réalisé ainsi à peu près l'économie d'un service d'enseignement.

**M. GODELLE** trouve important de faire en sorte que les collègues voient ce qu'il se passe et ce qui est réalisé au sein du Département BE.

**M. GODELLE** essaie d'avancer et de faire en sorte que cette innovation pédagogique se mette en marche avec toutes les bonnes volontés.

**M. LEMOIGNO** remercie **M. GODELLE** et ajoute que les correspondants pédagogiques ont un enthousiasme incroyable : même avec la réduction des heures, ils ont continué à travailler avec beaucoup d'enthousiasme.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **M. ALI**.

**M. ALI** approuve les propos de **M. LEMOIGNO** : on ne peut pas avoir une approche linéaire en termes d'heures et de pédagogie. Le nombre d'heures peut augmenter ou diminuer en fonction des compétences que l'on veut véhiculer à l'instant t : ce qui est important, c'est de bien clarifier celles que l'on veut délivrer aux étudiants.

**M. ALI** poursuit : lorsqu'il y a urgence et que l'on s'attaque directement à l'enseignement, certains ne comprennent pas car il n'y a pas eu assez de pédagogie sur ce qu'il est important de véhiculer. La réaction directe est de s'attaquer à la formation.

**M. ALI** comprend la position de **M. VERNICOS** : un problème économique a impacté la formation sans qu'il n'y ait eu de réflexion vis à vis de celle-ci. Mais, il y avait urgence...

Pour **M. ALI**, la pédagogie ne se résume pas à un nombre d'heures : il convient d'initier une réflexion sur le fond.

**M. ALI** insiste : ce qui est important, ce sont les compétences que souhaitent transmettre les enseignants.

**M. LEMOIGNO** ajoute qu'il est important de mener cette réflexion sur le long terme mais aussi de susciter la volonté de s'impliquer davantage. Cependant, pourquoi devraient-ils s'investir plus s'il n'en ressort rien ?

**M. LEMOIGNO** explique que les enseignants chercheurs ont reçu, il y a peu de temps, une grille d'évaluation d'enseignement.

**M. LEMOIGNO** précise que ce sujet lui tient à cœur.

**M. LEMOIGNO** observe que parmi les gens qui s'impliquent, beaucoup font de très belles choses, à l'image du projet Take Off soumis, mais ils n'ont aucune reconnaissance sur le plan local. La promotion des enseignants chercheurs se base sur la recherche et très peu sur l'enseignement.

**M. LEMOIGNO** explique qu'à travers cette grille d'évaluation qu'il essaie de mettre en place, les initiatives et projets impulsés par les enseignants chercheurs seront valorisés pour que ces derniers soient aussi visibles qu'une publication.

**M. LEMOIGNO** pense que cela doit être reconnu afin d'initier une nouvelle pédagogie.

**M. CASTELLON**, chargé de mission sur l'évaluation des enseignements, note qu'il faut être clair sur le discours relatif à cette grille d'évaluation des enseignements. Il convient de ne pas la confondre avec celle des enseignants.

**M. LEMOIGNO** complète les propos de **M. CASTELLON** et explique aux étudiants présents qu'ils ont à évaluer les enseignements mais que le Conseil discute actuellement sur la possibilité, pour les enseignants, de valoriser ce qu'ils font. L'évaluation des enseignements peut être intégrée : un enseignant peut avoir besoin de l'avis des étudiants pour connaître leur ressenti.

**M. LEMOIGNO** précise que s'il y a pu y avoir des ambiguïtés avec les grilles d'évaluation, c'est parce que les enseignants ont cru que la composante voulait les faire évaluer par les étudiants, ce qui n'est pas le cas.

**M. LEMOIGNO** donne la parole à **M. BOUBY**.

**M. BOUBY** approuve les propos de **M. GODELLE** et **M. ALI** mais la liaison entre les moyens et la pédagogie ne peut être enlevée.

**M. BOUBY** s'explique. La réflexion sur la pédagogie et sa mise en place est importante, sauf qu'actuellement, elle n'existe pas...

Pour **M. BOUBY**, le constat est là : une grande partie des enseignants chercheurs n'est pas là-dessus car ceux-ci ont la tête dans le guidon et sont complètement submergés par le travail qu'ils ont à faire. La réflexion est bonne mais dans quel contexte est-elle mise en place ? Actuellement, l'argent va sur les EUR et masters d'excellence. Il y aura de moins en moins d'argent pour former les jeunes à la base.

Pour **M. BOUBY**, cette réflexion est bonne, sous réserve que l'on dispose des moyens pour développer la pédagogie !

**M. BOUBY** note que dans les propos tenus lors de cette séance, il n'est pas uniquement question de numérique mais d'une autre manière d'aborder l'enseignement : c'est ça qui est important ! Toutefois, il faut avoir des moyens !

**M. BOUBY** ajoute que ces derniers ont été alloués dans certains pays où les étudiants réussissent ! Les enseignants travaillent avec de petits groupes, ils peuvent réellement développer leur pédagogie.

**M. BOUBY** craint qu'il y ait moins de moyens pour la licence et davantage pour le master. Avec la loi ORE, certaines populations seront favorisées or cela n'est pas cohérent avec les missions de la Fonction publique.

**M. BOUBY** note que les enseignants ont laissé la pédagogie au Ministère. Heureusement, certains continuent à y travailler mais ils sont tellement isolés que cela ne débouche pas sur quelque chose de concret. Le Ministère n'en a rien à faire : un projet doit être mis en place... point à la ligne.

**M. BOUBY** pense que le Ministère a cassé la barrière du baccalauréat, ce qui va faire couler l'enseignement supérieur et la recherche.

**M. BOUBY** insiste : il est important d'avoir une réflexion sur la pédagogie, tout en ayant les moyens de la mettre en œuvre.

**M. LEMOIGNO** cède la parole à **M. FILHOL**.

**M. FILHOL** rappelle que la conception de la pédagogie est très importante dans les missions des enseignants chercheurs.

**M. FILHOL** trouve que les travaux portés par **M. GODELLE** sont très intéressants. Toutefois, quand il y a une mutation, les enseignants doivent être formés et accompagnés.

**M. FILHOL** constate que réduire le nombre d'étudiants dans les groupes ne signifie pas forcément diminuer le nombre d'heures d'enseignement. Cela est plutôt associé à une augmentation d'heures et du budget en conséquence.

Pour **M. FILHOL**, prétendre que cette méthode peut réduire le coût total est une mauvaise interprétation.

**M. LEMOIGNO** précise que cela n'est pas son interprétation, mais le contraire. On n'utilise pas la nouvelle pédagogie pour réduire les heures d'enseignement.

**M. LEMOIGNO** ajoute que la Faculté des Sciences propose une nouvelle pédagogie et si cela permet de réduire les heures, ce sera un bénéfice.

**M. GODELLE** précise que de toutes les façons, il aimerait changer la pédagogie. S'il y a plus de moyens, ce sera positif. En revanche, si la situation est plus difficile, il faudra tenir compte de la contrainte des heures.

**M. GODELLE** insiste : il n'initie pas cette nouvelle pédagogie pour réduire les heures. Cette diminution est une contrainte.

**M. GODELLE** signale que la mise en place de cette nouvelle pédagogie requiert un investissement humain important. Les personnes impliquées continueront à l'être.

**M. HOFFMANN** reprend la présidence de la séance et se demande comment le Conseil a pu passer des règlements des examens à la pédagogie innovante. Le débat est intéressant mais cela ne fait pas partie de l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** demande à ce que les trois personnes ayant sollicité la parole puissent s'exprimer et que l'assemblée revienne sur l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** cède la parole à **Mme GALL-BORRUT** puis **M. ALI** et enfin **M. ROLLAND**.

Lorsqu'elle est arrivée à la Faculté des Sciences, **Mme GALL-BORRUT** a dû faire un choix car il n'était pas possible de réaliser simultanément une recherche ainsi qu'un enseignement de manière optimale.

Pour **Mme GALL-BORRUT**, il faut certes des moyens mais il y a 30 ans, il y en avait et les enseignants avaient tout de même fait le choix de s'orienter davantage vers la pédagogie ou la recherche, comme actuellement.

**M. ALI** rappelle que les enseignants chercheurs sont surbookés du fait du LMD4 et de la mise en place d'une offre de formation n'étant pas en adéquation avec les capacités actuelles. Les enseignants n'ont plus le temps car des formations ont été développées à tort ou à raison sans prendre en compte les capacités d'encadrement.

**M. ALI** revient sur la réflexion pédagogique : celle-ci doit être menée en concertation avec les étudiants. Enseignants et étudiants doivent, ensemble se poser la question « *La pédagogie actuellement employée à l'Université, est-elle véritablement la bonne ?* ».

**M. ALI** constate que **M. GODELLE** travaille de son côté, à l'image d'autres personnes au sein des Départements d'enseignement. C'est une bonne chose mais il ne faut pas rater le LMD5 sous peine de se retrouver avec des difficultés qui vont se traduire sur des aspects budgétaires, ainsi que sur notre capacité à former des étudiants pour intégrer le marché de l'emploi.

Pour **M. ALI**, c'est le bon moment mais il ne faut pas se disperser. Aussi, il conviendrait de monter un groupe de travail transdisciplinaire, autour de la pédagogie universitaire, au sein de la composante et que celui-ci aille jusqu'au bout du processus.

**M. ALI** trouve positif de réfléchir à des choses mais il faut une mutation profonde par rapport à cette pédagogie et aller au bout de ce processus.

**M. HOFFMANN** remercie **M. ALI** pour son intervention et donne la parole à **M. ROLLAND**.

**M. ROLLAND** pense que le terme « *changement* » n'est pas celui à employer. « *Évolution* » lui paraît plus approprié car cela reflète davantage ce qu'est censée arriver à faire la Faculté des Sciences.

**M. ROLLAND** est convaincu que la composante parviendra à faire évoluer la pédagogie.

**M. HOFFMANN** rappelle les contacts pour les personnes souhaitant participer aux trois groupes de travail :

- un groupe de travail règlement des examens licence : **Mme DEGOLS**,
- un groupe de travail règlement des examens master : **Mme ROLLAND**,
- un groupe de travail pédagogie : **M. LEMOIGNO**.

**M. HOFFMANN** suggère de passer à la constitution du prochain groupe de travail.

### c. Plan réussite de la FdS

**M. HOFFMANN** souhaite mettre en place une lutte contre l'échec s'appuyant sur le concept de parcours « *adapté* ». Il est important que la composante Faculté des Sciences travaille sur cet aspect. Aussi, deux groupes de travail sont proposés :

- un groupe de travail « *parcours adapté* » qui déterminerait les étudiants qui auraient accès à ce parcours.
- un groupe de travail qui réfléchirait au contenu pédagogique dont l'objectif sera de définir la manière d'accompagner de la Terminale vers le S2.

Ces deux groupes seront présidés par le Directeur adjoint en charge de la pédagogie.

**M. HOFFMANN** a informé les Directeurs de Département sur la mise en place de ces deux groupes de travail.

**M. HOFFMANN** précise que le Conseil validera la constitution de ces derniers. Toutefois, il invite les membres de l'assemblée désireux d'y participer d'envoyer un mail à **M. LEMOIGNO**.

**M. HOFFMANN** souhaite que ces groupes puissent être présentés lors de la prochaine séance.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. VERNICOS**.

**M. VERNICOS** informe qu'un groupe de travail identique existe au niveau de l'IREM sur la thématique « *liaison Lycée Université* » depuis de nombreuses années. Il serait intéressant de s'appuyer sur ce qui a déjà été fait.

**M. HOFFMANN** prend note de cette excellente idée, d'autant que **M. SABY** participe à ce groupe de travail.

**M. HOFFMANN** espère que l'IREM se transformera en IRES ce qui permettra de s'appuyer encore plus sur cet institut.

**M. CASTELLON** ajoute que plusieurs ont été faites à ce sujet : il convient de s'appuyer sur tout ce qui pourrait être utilisé.

**M. LEMOIGNO** souligne que les responsables de l'APESS participeront à ces groupes de travail.

**M. MÜNCH** rejoint la remarque de **M. VERNICOS**, d'autant que des groupes axés sur la thématique « *liaison Lycée Université* » de l'IREM en SVT ont été créés et fonctionnent depuis plus d'un an.

**M. MÜNCH** note que des groupes de travail ont déjà commencé à réfléchir sur cette thématique : il serait bien que la Faculté les contacte et travaille en collaboration avec eux.

**M. HOFFMANN** a participé à ces derniers et trouve intéressant de pouvoir les solliciter car ils connaissent bien les problèmes « *Lycée/Université* ».

**M. VERNICOS** ajoute que les personnes sont déjà en lien avec des enseignants de Lycées et d'Universités.

**M. HOFFMANN** acquiesce et propose de passer au dernier groupe de travail à constituer.

#### d. Mise en place du LMD5

**M. HOFFMANN** informera également les Directeurs de Département de la constitution de ce groupe de travail.

Pour **M. HOFFMANN**, il faut que tous les éléments soient mis en place dès aujourd'hui pour la mise en œuvre du LMD5, celle-ci ayant lieu à la rentrée 2021.

**M. HOFFMANN** reconnaît que le travail à réaliser est énorme. Tous les débats portés en Conseil sont un faisceau d'indices convergeant toujours vers la mise en place d'une offre de formation adaptée aux moyens que possède actuellement la Faculté des Sciences.

**M. HOFFMANN** ne souhaite pas relancer le débat mais il sait que le Conseil de l'UFR Sciences y reviendra très prochainement.

**M. HOFFMANN** insiste : la mise en place que réalisera la composante durant les deux ans à venir constituera les prémices du LMD5. De même, le travail initié sur la pédagogie sera important.

**M. HOFFMANN** rappelle que la Faculté se trouve dans une période charnière : tout le travail de préparation doit être réalisé dès maintenant !

**M. DESPAUX** demande la parole.

**M. HOFFMANN** la lui cède.

**M. DESPAUX** demande s'il est prévu un cadrage pour les UE à faible effectifs pour la rentrée prochaine.

**M. HOFFMANN** souligne qu'il s'agit d'une demande émanant du précédent Conseil. Celui-ci a déjà été amorcé : le travail est en cours. Il sera présenté un cadrage pour ces UE à faibles effectifs ainsi que pour les SPS lors du prochain Conseil. Il sera mis au vote de l'Assemblée et le bilan de ces UE sera présenté.

**M. HOFFMANN** donne la parole à **M. GODELLE**.

**M. GODELLE** revient sur la préparation du LMD5.

**M. GODELLE** trouve naturelle l'implication des Directeurs de Département mais pense qu'il faudrait également associer les responsables de mentions partagés avec d'autres établissements.

**M. HOFFMANN** confirme les propos de **M. GODELLE** : il est nécessaire de les intégrer.

Lorsqu'il nomme les Directeurs de département, **M. HOFFMANN** ajoute qu'il y a derrière toutes leurs équipes - les responsables de parcours, de grosses UE -. C'est l'effet « avalanche » : l'information est donnée et doit se propager jusqu'à l'enseignant de l'UE.

**M. HOFFMANN** insiste : il s'agit d'un travail collectif.

**M. HOFFMANN** précise que les Directeurs de département associent très souvent les responsables de mention.

Pour **M. ALI**, c'est à **M. HOFFMANN** de communiquer la feuille de route pour que les équipes puissent initier leur réflexion.

**M. HOFFMANN** s'appuiera sur le Comité de Direction pour la mettre en place.

#### 4. POINTS DIVERS

**M. MANCHERON** demande si les élections des membres extérieurs se déroulent aujourd'hui.

**M. BOUBY** n'a pas reçu d'instructions sur ces élections.

**M. HOFFMANN** rappelle que cela n'est pas prévu à l'ordre du jour.

**M. HOFFMANN** invite les listes à lui transmettre leurs propositions - nom et curriculum vitae - par mail.

Sans autre intervention de la part de l'Assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 8<sup>ème</sup> séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 10**.

**M. HOFFMANN** remercie les conseillers et rappelle que le prochain Conseil se réunira le **16 mai prochain à 8h45, à la Salle des Actes, du campus Triolet**.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN

Sandra GAUCERAND

**CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER**

Conseil	Date	Lieu
n°287	16 mai 2018	Salle des Actes
N°288	6 juin 2018	Salle des Actes

**DESTINATAIRES**

1. **Membres du Conseil** de la Faculté des Sciences de Montpellier,
2. **Philippe AUGÉ**, Président UM,
3. **Bruno FABRE**, Vice-président du Conseil d'Administration UM,
4. **Jacques MERCIER**, Vice-président chargé de la Recherche UM,
5. **Jean-Patrick RESPAUT**, Vice-président chargé de la Formation et de la Vie Universitaire UM,
6. **Christian LAGARDE**, Vice-Président délégué aux affaires statutaires et générales UM,
7. **Alexis VANDEVENTER**, Vice-président étudiant UM,
8. **Romain JACQUET**, Directeur Général des Services UM,
9. **Philippe LASHERMES**, DGSA chargé des ressources humaines et des affaires budgétaires UM,
10. **Pascale SAURET**, DGSA chargée de la formation et des vies étudiantes et institutionnelle UM,
11. **Sébastien PONS**, DGSA, chargé de l'analyse stratégique et de la conduite du changement UM,
12. **Yves CORREC**, DGSA, chargé du patrimoine immobilier, logistique et hygiène et sécurité UM,
13. **Claude BAGNOL**, Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur chargé des systèmes d'information et du numérique UM,
14. **Charles PINERO**, Directeur des Ressources Humaines UM,
15. **Directeurs Adjoints et Directeurs de Département d'enseignement** FdS,
16. **Chefs de Service** FdS.